

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2181

6 septembre 2013

SOMMAIRE

Able Investments S.à r.l.	104671	Cornhill Management S.A.	104661
Accent International S.A.	104671	Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A.	104643
A.C.D.S. S.à r.l.	104670	FMP Consult	104688
Achilles Holdings 1 S.à r.l.	104671	Gutt	104677
Achilles Holdings 1 S.à r.l.	104672	Honor Investment S.A.	104673
Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR	104672	HRT Luxembourg S.à r.l.	104673
A.F.S. Invest S.A.	104670	Iceland Global Water 2 Partners	104674
A.G. Buildings S.A.	104671	Infinity Finance Sàrl	104675
Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l. ..	104672	Integra Consultancy Services S.A.	104674
AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen S.à r.l.	104671	Iona S.A.	104674
Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l.	104672	Luxange S.A.	104677
Almalux Holding S.à r.l.	104672	Nicotra Gebhardt Holding S.A.	104677
Amask S.à r.l.	104688	Palmatrans S.A.	104670
Ambrew S.A.	104673	Participations France S.à r.l.	104664
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	104688	Pneu Consult Sàrl	104670
AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l.	104688	Pneu Consult Sàrl	104670
ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l.	104663	QCNS Cruise Europe S.A.	104675
Bernard Herman Consulting S à r.l.	104664	Ragnarök A.G.	104676
Canada CP Holding S.à r.l.	104643	Regum Holding S.à r.l.	104669
CeFeA S.A.	104643	Roosevelt Development	104675
Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A.	104661	Rovi Global Services S.à r.l.	104675
CHS Luxembourg, S.à r.l.	104644	Visionmark Group	104675
CLIPEA Holding S.A.	104662	W.09 Cents « Victus »	104642
Commercial Real Estate Loans SCA	104654	Waldlaubersheim Logistics S.à r.l.	104642
Concept.Com S.A.	104642	Waterbury	104663
Concept.Com S.A.	104653	Waterbury	104663
		Wave S.A.	104663
		Westlock S.à r.l.	104642
		Westside	104662
		Westside	104663
		Xstrata Finance (Luxembourg) S.à r.l. ..	104664

W.09 Cents « Victus », Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3980 Wickrange, 7, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 113.679.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/07/2013.

Référence de publication: 2013098497/10.

(130118683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Waldlaubersheim Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.319.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 125.622.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Waldlaubersheim Logistics S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013098498/12.

(130118789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Westlock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.400.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098499/10.

(130118351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Concept.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 20 juin 2013, que

L'assemblée a pris note des changements d'adresse:

Du Commissaire aux comptes:

International Strategic Advisory (RCS Luxembourg B138.010), qui a dorénavant pour siège social le 51, rue de Strasbourg, L- 2561 Luxembourg.

Et des administrateurs:

Madame Eva RODICK, administrateur et administrateur-délégué qui a dorénavant pour adresse professionnelle le 25C boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg.

Monsieur Philippe DAUVERGNE, administrateur qui a dorénavant pour adresse professionnelle le 23, rue Pierre Maisonnet, L- 2113 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013102090/22.

(130124163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CeFeA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 139.821.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 juin 2013 que:

La société GLH SHIPPING S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B109178, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02/10/1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I^{er}, a été renommée administrateur et administrateur-délégué avec droit de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

Monsieur Norbert OHLES, né le 10/01/1957 à Malmedy (Belgique), demeurant à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret a été renommé administrateur avec droit de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

Monsieur Marc GIORGETTI, né le 19/08/1961 à Luxembourg, demeurant à L-7423 Dondelange, 2, rue de Luxembourg, a été renommé administrateur avec droit de signature individuelle, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

La société anonyme COMPTABILUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au RCSL sous le numéro B 87204, est renommée comme commissaire aux comptes de la société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013102079/26.

(130124479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Canada CP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.048.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013102071/9.

(130124725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Credit Suisse Real Estate Fund International (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.654.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 13 mai 2013, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs, à savoir:

- Thomas SCHMUCKLI, avec adresse au 5, Kalandplatz, 8045 Zurich, Suisse;
 - Jürg Roth, avec adresse au 30, Giesshübelstrasse, 8045 Zurich, Suisse;
 - Stéphane Bourg, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
 - Maximilien Dambax, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014;

2. renouvellement du mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102096/19.

(130124749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CHS Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.775.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,
on the twelfth of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

CHS Inc., a cooperative corporation existing under the laws of the state of Minnesota, United States, having its registered office at 5500 Cenex Drive,

Inver Grove Heights, MN 55077, the United States of America,

here represented by Ms. Anne-Laure Giraudeau, Avocat, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given in Minnesota, on 10 July 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which she wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name “CHS Luxembourg, S.à r.l.” (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a

general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and Vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and Powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers composed of at least one (1) Class A manager (the "Class A Manager") and one (1) Class B manager (the "Class B Manager"). Any reference made hereinafter to the "managers" shall be construed as a reference to the Class A Manager and/or the Class B Manager, depending on the context and as applicable.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14 Appointment, Removal and Term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

15.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

16.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

16.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

16.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

16.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

16.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

16.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 17. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

17.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

17.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 18. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of one (1) Class A Manager and by one (1) Class B Manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 19. Auditor(s).

19.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

19.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

19.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

19.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

19.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 20. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of September of each year and shall end on the thirty-first of August of the same year.

Art. 21. Annual accounts and Allocation of profits.

21.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

21.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

21.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

21.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

21.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

21.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 22. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

22.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

22.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 23. Liquidation.

23.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

23.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 24. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on August 31, 2014.
2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares issued have been subscribed by CHS Inc., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately thousand euro.

Resolutions of the shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:

Class A Managers:

- Mr. James Heine, born in Minneapolis, MN, USA on 23 October 1967, residing at 501 Meadow Lane South Golden Valley, MN 55416 (United States);
- Mrs. Melodie Thostenson born in Elgin, Illinois, USA on 21 November 1960, residing at 5956 Scenic Place, Shoreview, MN USA 55126.

Class B Managers:

- Mrs. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines (France), residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Mrs. Véronique Marty, born on 30 mars 1977 in Nancy (France), residing professionally at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille treize,
le douze juillet.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CHS Inc., une société coopérative existant selon les lois de l'Etat du Minnesota, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 5500 Cenex Drive, Inver Grove Heights, MN 55077, Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée au Minnesota, le 10 juillet 2013.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme sociale. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «CHS Luxembourg, S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société a, en outre, pour objet l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, y compris la détention de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, l'enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les parts sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les parts sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et Vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et Pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance composé au minimum d'un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et d'un gérant de catégorie B (le «Gérant de Catégorie B»). Toute référence faite dans le présent document aux «gérants» devra être comprise comme se rapportant aux Gérants de Catégorie A et/ou aux Gérants de Catégorie B, selon le contexte et tel qu'applicable.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, Révocation des gérants et Durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

15.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

15.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

16.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

16.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

16.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

16.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

16.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; Procès-verbaux des décisions du gérant unique.

17.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

17.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 18. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et Surveillance**Art. 19. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.**

19.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

19.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

19.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanent sur toutes les opérations de la Société.

19.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

19.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier septembre de chaque année et se termine le trente-et-un août de la même année.

Art. 21. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

21.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

21.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

21.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

21.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

21.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

21.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 22. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

22.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

22.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation**Art. 23. Liquidation.**

23.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui

fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

23.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 août 2014.
2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Les douze mille cinq-cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par CHS Inc., susmentionnée, pour un prix de douze mille cinq-cents euro (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné. L'apport global d'un montant de douze mille cinq-cents euro (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions de l'associé

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérantes pour une durée indéterminée:

Gérants de Catégorie A:

- M. James Hein, né à Minneapolis (Etats-Unis) le 23 octobre 1967, demeurant au 501 Meadow Lane South Golden Valley, MN 55416 (Etats-Unis).
- Mme Melodie Thostenson, née à Elgin, Illinois (Etats-Unis) le 21 novembre 1960, demeurant au 5956 Scenic Place, Shoreview, MN 55126 (Etats-Unis).

Gérants de Catégorie B:

- Mme Catherine Koch, née à Sarreguemines (France) le 12 février 1965, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg;
- Mme Véronique Marty, née à Nancy (France) le 30 mars 1977, demeurant professionnellement au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de ladite comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9194. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013102114/523.

(130124642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Concept.Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.728.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, en date du 18 juillet 2013, que

L'assemblée a décidé d'augmenter le nombre des administrateurs de trois (3) à quatre (4), et a nommé comme administrateur Monsieur Andrew Stewart, dirigeant de sociétés, né le 19 mai 1951 à Preston (Royaume Uni), demeurant au 1, Wayside Walk, Heathfield, TN21 OXW (Royaume Uni). Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013102089/17.

(130124163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth day of June.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms. Christel DI MARCO, employee, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxyholder of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions, having its registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 44 dated 10 January 2011 registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337, whose articles of association have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary on 24 April 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company"),

by virtue of the authority conferred on her by written resolutions adopted by the board of directors (the "Board") of Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., a Luxembourg public limited company (société anonyme) with registered office at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.317, acting as general partner of the Company (the "General Partner"), on May 24, 2013, a copy of which resolutions, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. That the issued share capital of the Company is presently set at one hundred twenty four million seven hundred seventy three thousand five hundred ninety nine Euros (EUR 124,733,599.-), divided into (i) four (4) management shares (the "Management Shares") held by the General Partner with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, into (ii) one hundred twenty four million seven hundred twenty five thousand five hundred ninety nine (124,725,599) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares"), held by the class A limited shareholders (the "Class A Limited Shareholders") with a par value of one Euro (EUR 1) each and into (iii) 4,000 (four thousand) class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares") held by the General Partner with a par value of one Euro (EUR 1) each divided as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 50,939,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 39,565,050 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 7,800,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment.

II. That pursuant to article 5.4 of the Company's articles of association, the authorised capital of the Company has been fixed at seven hundred million Euro (EUR 700,000,000.-) divided into six hundred ninety nine million nine hundred ninety thousand (699,990,000) redeemable Ordinary Shares of the relevant class and compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each and ten (10) management shares of the relevant compartment with a nominal value of one thousand Euros (EUR 1,000) per management share and that pursuant to the same article 5.4, the General Partner of the Company has been authorised to increase the issued share capital of the Company by the creation of new redeemable Ordinary Shares of the relevant Class and Compartment with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) per Ordinary Share.

III. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on May 24, 2013 and in accordance with the authority conferred to it pursuant to article 5 of the Company's articles of association, has decided, subject to the confirmation by any one director of the General Partner of the receipt of the subscription monies, which confirmation was given on 26 April 2013 and on 2 May 2013, respectively, (i) an increase of the issued share capital by an amount of four million five hundred thousand Euros (EUR 4,500,000.-) by the creation and issuance of four million five hundred thousand (4,500,000) new class A Ordinary Shares each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing A Ordinary Shares, and (ii) an increase of the issued share capital by an amount of four million two hundred sixteen thousand two hundred seventeen Euros (EUR 4,216,217) by the creation and issuance of four million two hundred sixteen thousand two hundred seventeen (4,216,217) new class A Ordinary Shares, each share with a par value of one Euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as the already existing A Ordinary Shares.

IV. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on May 24, 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 28 May 2013, the subscription of four million five hundred thousand (4,500,000) new class A Ordinary Shares together with a total share premium of forty million five hundred thousand Euros (EUR 40,500,000.-) as follows:

In respect to Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1:

AXA Belgium, a company governed by the laws of Belgium, with registered office at 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels ("AXA Belgium"): 2,500,000 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 22,500,000.-

In respect to Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2:

AXA Life Insurance Co Ltd, a company governed by the laws of Japan, with registered office at NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan ("AXA Life"): 952,381 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 8,571,429.-;

AXA Seguros Generales S.A., a company governed by the laws of Spain, with registered office at C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): 95,238 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 857,142.-; and

CREL Issuance S.á r.l. a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 21 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): 952,381 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 8,571,429.

That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium, by contributions in cash to the Company as confirmed on 28 May 2013, so that the total amount of forty-five million Euros (EUR 45,000,000.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising the payment of a share premium in an amount of forty million five hundred thousand Euros (EUR 40,500,000.-) has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

V. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred twenty nine million two hundred thirty-three thousand five hundred ninety nine Euros (EUR 129,233,599.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each and into (ii) one hundred twenty nine million two hundred twenty five thousand five hundred ninety nine (129,225,599) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iii) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA -CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 53,439,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 7,800,000 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 41,565,050 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

VI. That the Board of the General Partner of the Company, in the resolutions adopted on May 24, 2013 has accepted upon satisfactory evidence of the receipt by the Company of the relevant subscription monies, which evidence was obtained on 2 May 2013, the subscription of four million two hundred sixteen thousand two hundred seventeen (4,216,217.-) new class A Ordinary Shares together with (i) a total share premium of thirty seven million nine hundred forty five thousand nine hundred fifty three Euros (EUR 37,945,953.-) and (ii) an actualisation interest amount of one hundred sixty six thousand three hundred twenty five Euros and sixty five cents (EUR 166,325.65), in respect to Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2 as follows:

Sogecap SA., a société anonyme governed by the laws of France, with registered office at 50 Avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): 468,468 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 4,216,212.-;

Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, a company governed by the laws of France, with registered office at 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes ("Aviva"): 2,342,343 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 21,081,087.-;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, a company governed by the laws of France, with registered office at 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): 702,703 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 6,324,327.-; and

Caisse des Dépôts et Consignations, a company governed by the laws of France, with registered office at DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC"): 702,703 Class A Ordinary Shares in the respective compartment with the payment of share premium for an amount of EUR 6,324,327.-.

That all these new Class A Ordinary Shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscribers and fully paid up, together with the share premium and actualisation interest, by contributions in cash to the Company as confirmed on 28 May 2013, so that the total amount of forty-two million three hundred twenty-eight thousand four hundred ninety-five Euro and sixty-five cents (EUR 42.328.495,65.-) representing the amount of the above mentioned capital increase and comprising (i) the payment of a share premium in an amount of thirty-seven million nine hundred forty-five thousand nine hundred fifty-three Euro (EUR 37,945,953.-) and (ii) the payment of an actualisation interest in an amount of one hundred sixty-six thousand three hundred twenty-five Euro and sixty-five cents (EUR 166.325,65), has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payments.

VII. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, the first paragraph of article 5 of the articles of association is therefore amended and shall read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred thirty three million four hundred forty nine thousand eight hundred sixteen Euros (EUR 133,449,816.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a value of one thousand Euros (1,000 EUR) each and into (ii) one hundred thirty three million four hundred forty one

thousand eight hundred sixteen (133,441,816) Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each and into (iii) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 53,439,227 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 12,016,217 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;
- 41,565,050 Class A Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;
- 1,000 Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately six thousand six hundred Euros (EUR 6,600).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le treizième jour de juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire, de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Madame Christel DI MARCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Commercial Real Estate Loans S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée le 30 novembre 2010 suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 44 en date du 10 janvier 2011, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.337, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant en date du 24 avril 2013, pas encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés (la «Société»),

en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par résolutions écrites adoptées par le conseil d'administration (le «Conseil») de Commercial Real Estate Loans General Partner S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.317, agissant en qualité d'associé commandité de la Société Associé Commandité), en date du 24 mai 2013, une copie desdites résolutions, après avoir été signés "ne varietur par le comparant

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

I. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à cent vingt-quatre millions sept cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (EUR 124.733.599,-), représenté par (i) quatre (4) actions de commandité (les «Actions de Commandité») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) chacune, (ii) cent vingt-quatre millions sept cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (124.725.599,-) actions ordinaires de class A (les «Actions Ordinaires de Classe A») détenues par les actionnaires commanditaires de Classe A (les «Actionnaires Commanditaires de Classe A»), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, et (iii) quatre mille (4.000) actions ordinaires de class B (les «Actions Ordinaires de Classe B») détenues par l'Associé Commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1.-) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) détenues pas l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 50.939.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-), détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 39.565.050 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000,-) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 7.800.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

II. Qu'en vertu de l'article 5.4 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société a été fixé à sept cent millions d'Euro (EUR 700.000.000,-), divisé en six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (699.990.000) Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune et de dix (10) actions de commandité du compartiment concerné d'une valeur nominale de mille Euro (EUR 1.000) par action commandité et qu'en vertu de ce même article 5.4, l'Associé Commandité de la Société est autorisé à augmenter le capital social de la Société par la création de nouvelles Actions Ordinaires rachetables de la classe et du compartiment concerné d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) par Action Ordinaire.

III. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 24 mai 2013 et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 5 des statuts de la Société, a décidé, sous réserve de la confirmation par l'un des administrateurs de l'Associé Commandité de la réception des fonds de souscription, laquelle confirmation est intervenue respectivement le 26 avril 2013 et le 2 mai 2013, (i) une augmentation du capital social émis à concurrence de quatre millions cinq cent mille Euro (EUR 4.500.000,-) par la création et l'émission de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes, (ii) une augmentation du capital social émis à concurrence de quatre millions deux cent seize mille deux cent dix-sept Euro (EUR 4.216.217) par la création et l'émission de quatre millions deux cent seize mille deux cent dix-sept (4.216.217) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions Ordinaires de Classe A existantes.

IV. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 24 mai 2013, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 28 mai 2013, la souscription de quatre millions cinq cent mille (4.500.000) nouvelles Actions Ordinaires de Class A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de quarante millions cinq cent mille Euro (40.500.000,-) comme suit:

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1:

AXA Belgium, une société régie soumise aux lois de Belgique, ayant son siège social situé au 25, boulevard du Souverain, B-1170 Brussels («AXA Belgium»): 2.500.000 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 22.500.000,-

Concernant Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2:

AXA Life Insurance Co Ltd, une société soumise aux lois du Japon, ayant son siège social au NBF Platinum Tower 1-17-3 Shirokane, Minato-ku, Tokyo 108-8020, Japan ("AXA Life"): 952.381 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 8.571.429,-.

AXA Seguros Generales S.A., une société soumise aux lois d'Espagne, ayant son siège social au C. Monsenor Palmer 1, 07014 Palma de Mallorca, Spain ("AXA Seguros"): 95.238 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 857.142,-; et

CREL Issuance S.à r.l. une société soumise aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg ("CREL"): 952.381 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 8.571.429,-.

Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission, par des versements en numéraire à la Société, lesquels ont été confirmés le 28 mai 2013, de sorte que la somme de quarante-cinq millions d'Euro (EUR 45.000.000,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant le paiement de la prime d'émission pour un montant quarante millions cinq cent mille Euro (EUR 40.500.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

V. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent vingt-neuf millions deux cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf Euro (129.233.599 EUR) représenté par (i) quatre (4) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, ((ii) cent vingt-neuf millions deux cent vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-dix-neuf (129.225.599) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et (iii) quatre mille (4.000) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 53.439.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 7.800.000 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 41.565.050 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;

toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

VI. Que le Conseil de l'Associé Commandité de la Société, dans les résolutions adoptées le 24 mai 2013, a accepté, sur preuve de la réception par la Société des fonds de souscription, laquelle preuve a été donnée le 2 mai 2013, la souscription de quatre millions deux cent seize mille deux cent dix-sept (4.216.217) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A, ainsi que le paiement d'une prime d'émission totale de trente-sept millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante-trois Euro (37.945.953,-) et (ii) un montant d'intérêt d'actualisation de cent soixante-six mille trois cent vingt-cinq Euro et soixante-cinq centimes (EUR 166.325,65), concernant Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2, comme suit:

Sogecap S.A., une société anonyme soumise aux lois de France, ayant son siège social au 50, avenue du Général de Gaulle, F-92093 Paris La Défense Cédex, France ("Sogecap"): 468.468 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 4.216.212,-;

Aviva Vie S.A. d'Assurances Vie et de Capitalisation, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 70, avenue de l'Europe, F-92270 Bois Colombes ("Aviva"): 2.342.343 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 21.081.087,-;

Caisse de Vieillesse des Pharmaciens, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social au 45, rue de Caumartin, F-75441 Paris Cédex 09 ("CAVP"): 702.703 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.324.327,-; et

Caisse des Dépôts et Consignations, une société soumise aux lois de France, ayant son siège social à DFINF2 (gestion taux), 56, rue de Lille, F-75006 Paris ("CDC"): 702.703 Actions Ordinaires de Classe A relatives au compartiment susmentionné avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 6.324.327,-.

Que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Classe A ont été entièrement souscrites par les souscripteurs sus-nommés et libérées intégralement, avec une prime d'émission et un intérêt d'actualisation, par des versements en numéraire à la Société, lesquels ont été confirmés le 28 mai 2013, de sorte que la somme de quarante-deux millions trois cent vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Euro et soixante-cinq centimes d'Euro (EUR 42,328,495.65,-) représentant le montant de la susdite augmentation du capital social et incluant (i) le paiement de la prime d'émission pour un montant trente-sept millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante-trois Euro (EUR 37.945.953,-) et (ii) le paiement d'un intérêt d'actualisation pour un montant de cent soixante-six mille trois cent vingt-cinq Euro et soixante-cinq centimes d'Euro (EUR 166.325,65), se trouve à la libre disposition de la Société, tel que démontré au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de libération.

VII. Que suite à la réalisation de l'augmentation du capital social souscrit susmentionnée, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à cent trente-trois millions quatre cent quarante-neuf mille huit cent seize Euro (133.449.816 EUR) représenté par (i) quatre (4) Actions de Commandité ayant une valeur nominale de mille Euros (1.000 EUR) chacune, (ii) cent trente-trois millions quatre cent quarante-et-un mille huit cent seize (133.441.816) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune et (iii) quatre mille (4.000) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune, réparties comme suit:

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité, relative au compartiment susmentionné;

- 26.421.322 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 1

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;

- 53.439.227 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;

- 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues par l'Associé Commandité, relatives au compartiment susmentionné;

Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2

- 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
 - 12.016.217 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;
 - 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;
 - Commercial Real Estate Loans SCA - AXA CRE Senior 2
 - 1 Action de Commandité à mille Euro (1.000 EUR) détenue par l'Associé Commandité relative au compartiment susmentionné;
 - 41.565.050 Actions Ordinaires de Classe A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas les Actionnaires Commanditaires de Classe A, relatives au compartiment susmentionné;
 - 1.000 Actions Ordinaires de Classe B d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, détenues pas l'Associé Commandité relatives au compartiment susmentionné;
- toutes ces Actions étant entièrement libérées. Ces Actions Ordinaires sont rachetables en conformité avec les dispositions de l'article 49-8 de la Loi de 1915 et des Statuts».

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille six cents euros (EUR 6.600).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. À la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. DI MARCO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 juin 2013. Relation: LAC/2013/27723. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102088/421.

(130124742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cornhill Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8354 Garnich, 20A, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 165.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013102093/11.

(130123782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Cheyne Capital Guaranteed Credit S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.421.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 2013:

- Mme. Marion Fritz, résidant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Mme, Anja Wunsch, avec effet au 18 juillet 2013.

- Le nouveau mandat de Mme. Marion Fritz prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, réviseur d'entreprise agréé de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

- Le mandat de Mme. Heike Kubica, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mme. Heike Kubica prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

- Le mandat de Mons. Daniel Bley, employée privée, résidant professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, administrateur de la société, est renouvelé.

- Le nouveau mandat de Mons. Daniel Bley prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 statuant sur les comptes annuels de 2015.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2013102081/29.

(130124867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

CLIPEA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 168.450.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue le 17 juin 2013 à 11h00

Décisions:

L'Assemblée décide à l'unanimité, que les résolutions sont prises dans le meilleur intérêt de la Société, ainsi il a été décidé de:

1. Renouveler les mandats des administrateurs:

- Tarak Achich, ayant son adresse au 31, Avenue des Pages, F-78110 Le Vesinet,

- Nordine Garrouche, ayant son adresse au 38, rue de Pafebruch, L-8308, Capellen,

- Jean-Michel Marq, ayant son adresse au 5, rue du Parc, L-8031 Strassen.

Les mandats des Administrateurs arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2. Renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes FIDUCIAIRE HRT, ayant son siège social 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, dument enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B125213.

Le mandat du Commissaire aux Comptes arrivera à échéance à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Suite à cet exposé, aucune remarque n'est formulée, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2013109931/25.

(130134337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2013.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 128.664.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013098500/11.

(130118262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Westside, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 128.664.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juin 2013

L'assemblée décide de proroger le mandat de commissaire pour une durée de six années, à savoir:
- La société VGD Experts-comptables SARL, ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 53.981 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2018.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013098501/13.

(130118263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Waterbury, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 40.418.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013098502/10.

(130119512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Waterbury, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 40.418.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Référence de publication: 2013098503/10.

(130119513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

ÄVWL Real Asset Trust Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 1, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 143.233.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Référence de publication: 2013098536/10.

(130120323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 156.243.

—
Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en date du 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013098504/11.

(130118294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 2.700.000,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 104.650.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Xstrata Finance (Luxembourg) S.à.r.l.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013098509/11.

(130118610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Bernard Herman Consulting S à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 157.068.

Le domiciliataire, Maître Denis PHILIPPE, dénonce le siège de la société BERNARD HERMAN CONSULTING Sarl, B 157.068, à L-1931 Luxembourg, 41 avenue de la Liberté, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2013.

*Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2013098526/12.

(130118590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2013.

Participations France S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 178.875.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

QUILVEST FRANCE S.A.S., société par actions simplifiée de droit français immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 602034647 ayant son siège social 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris France,

ici représentée par Mme Stephanie WLODARCZAK, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Et VAUBAN PARTICIPATIONS S.A., société de droit luxembourgeois immatriculée au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B120683 ayant son siège social 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg,

ici représentée par Mme Stephanie WLODARCZAK, employée privée, demeurant professionnellement à Strassen, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Les prédites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lesquels comparants, représentés ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "PARTICIPATIONS FRANCE S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Strassen.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du membre du conseil de gérance, ou en cas de pluralité de membres du conseil de gérance, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500) représenté par six cent soixante trois (663) parts sociales de classe Q et par trois cent trente-sept (337) parts sociales de classe V, ayant une valeur nominale de douze Euro et cinquante cents (€ 12,5) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales de chaque classe ont les mêmes droits en vertu des présents statuts. Le Pacte d'Associés (tel que défini ci-dessous) peut contenir des dispositions spécifiques relatives à chaque classe de parts sociales.

La société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 11 des présents Statuts.

Art. 8. Registre d'associés.

8.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé. Ce registre d'associés contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège social ou principal, le nombre de parts sociales et la/les classe(s) de parts sociales détenus par cet associé, l'indication des sommes payées pour ces parts sociales, tout transfert les concernant et les dates de ceux-ci, ainsi que toutes garanties accordées sur ces parts sociales.

8.2 Chaque associé informera la Société par lettre recommandée de son adresse et tout changement y relatif. La Société se basera sur la dernière adresse de l'associé qu'elle aura reçue de lui.

Art. 9. Propriété et transfert de parts sociales.

9.1 La preuve de la propriété des parts sociales est établie par l'inscription de l'associé dans le registre des associés. Des certificats de ces inscriptions seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ses membres ou par le membres du conseil de gérance unique, le cas échéant, à la demande et aux frais de l'associé concerné.

9.2 La Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une part sociale est détenue par plusieurs personnes, ils doivent désigner une personne unique devant être considérée désignée comme le propriétaire unique de cette part sociale à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une part sociale détenue par plusieurs propriétaires jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

9.3 Les parts sociales de la Société ne pourront être transférées (tel que défini ci-dessous) avant le 3 mai 2031 sauf s'il en est disposé autrement dans le Pacte d'Associés.

Les transferts de parts sociales à un tiers sont soumis à l'approbation du conseil de gérance sauf s'il en est disposé autrement dans le Pacte d'Associés. Les règles régissant cette approbation seront celles fixées dans le Pacte d'Associés.

«Pacte d'Associés» signifie le Pacte d'Associés conclu initialement entre les premiers associés de la Société et la Société, tel qu'il peut être modifié ou remplacé conformément à ses termes.

«Transfert» à la signification donnée dans le Pacte d'Associés et inclut une cession directe ou indirecte, actuelle ou à venir de toutes ou partie de parts sociales de la Société avec une contrepartie ou à titre gratuit, par tous moyens qui soient (vente, apport, don, échange, fusion, scission, gage, etc.), la renonciation à droit de souscription en faveur de

personnes spécifiques, et la signature d'un contrat avec un tiers par lequel les parties contractantes acceptent d'agir de concert en ce qui concerne les droits de vote et les droits financiers (un contrat non divulgué tel qu'une convention de croupier).

9.4 La Société ne reconnaîtra aucun Transfert qui n'est pas en conformité avec l'article 9.3. Un tel Transfert sera opposable à la Société et aux tiers uniquement par l'enregistrement d'une déclaration de Transfert dans le registre des parts sociales, signée, datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires.

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

10.1. Les associés exercent leurs droits collectifs au sein de l'assemblée générale des associés qui constitue un des organes de la Société.

10.2. Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et dans la mesure où le terme «associé unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à «l'assemblée générale des associés» utilisée dans les présents statuts doit être interprétée comme une référence à «l'associé unique».

10.3. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi ou par ces statuts.

Art. 11. Conduite assemblées générales des associés.

11.1 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

11.2 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

11.3 Les assemblées générales des associés peuvent être tenues physiquement ou par voie de consultation écrite, le cas échéant chaque associé recevra le texte des résolutions ou des décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 12. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

12.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédigera le procès-verbal de l'assemblée, qui devra être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

12.2 Toute copie et extrait de ces procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, devront être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou sera signée par le président du conseil de gérance ou par deux membres du conseil de gérance, le cas échéant.

Art. 13. Pouvoir du conseil de gérance.

13.1 La Société sera administrée par un conseil de gérance dont les membres ne doivent pas nécessairement être des associés.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes décisions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des associés.

13.3 La Société pourra conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataires de la Société. Le conseil de gérance ou les délégués nommés par le conseil de gérance suivront les procédures décrites par les règlements internes (sous réserve du respect de ces statuts et du Pacte d'Associés), lesquels lieront tous les organes de la Société.

Art. 14. Composition du conseil de gérance.

14.1 Le conseil de gérance est composé d'un minimum de trois (3) membres.

14.2 Le conseil de gérance doit choisir parmi ses membres un président et un vice-président du conseil de gérance. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 15. Election et révocation des membres du conseil de gérance et terme du mandat.

15.1 Les membres du conseil de gérance seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera la durée de leur mandat de la façon suivante et tel que prévu par le Pacte d'Associés:

- les associés détenant des parts sociales de Classe Q auront le droit de proposer pour élection une liste de candidats à partir de laquelle l'assemblée générale des associés élira un ou plusieurs membres du conseil de gérance de catégorie Q; et

- les associés détenant des parts sociales de Classe V auront le droit de proposer pour élection une liste de candidats à partir de laquelle l'assemblée générale des associés élira un ou plusieurs membres du conseil de gérance de catégorie V.

Le nombre exact de membres du conseil de gérance de catégorie Q et de membres du conseil de gérance de catégorie V, sera fixé par l'assemblée générale des associés conformément au Pacte d'Associés. Vis-à-vis des tiers, la fixation de l'assemblée générale des associés (ou dans le cas envisagé par l'article 16, la décision du conseil de gérance) sera une preuve concluante de cette nomination.

15.2 Si une personne morale est nommée au poste de membre du conseil de gérance de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) membre du conseil de gérance et ne peut pas en même temps être lui-même membre du conseil de gérance.

15.3 Tout membre du conseil de gérance peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

15.4 La durée du mandat des membres du conseil de gérance ne peut excéder six (6) années et tout membre du conseil de gérance exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout membre du conseil de gérance sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 16. Vacances dans le mandat d'un gérant. Dans l'hypothèse où un poste de membre du conseil de gérance devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par une personne choisie par les membres restant du conseil de gérance, jusqu'à la prochaine assemblée générale des associés, conformément aux dispositions des présents statuts et du Pacte d'Associés.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) membres du conseil de gérance sauf en cas d'urgence ou la réunion peut avoir lieu sur convocation de chaque membre du conseil après consultation du président. La réunion sera tenue au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné aux administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé vingt-quatre (24) heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité d'une pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque membre du conseil de gérance par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance présidera toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le vice-président du conseil de gérance présidera la réunion et en l'absence des deux, le membre le plus âgé du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au moins quatre (4) fois par an.

18.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres (comprenant au moins un membre du conseil de gérance de Classe Q et un membre du conseil de gérance de Classe V) est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Une réunion du Conseil de gérance tenue sur seconde convocation avec un ordre du jour identique à celui de la première convocation requiert uniquement qu'au moins la moitié des membres du conseil de gérance soit présente ou représentée pour constituer un quorum valable.

18.3 Vote

A moins qu'il en soit disposé autrement dans les présents statuts, les décisions sont prises à la majorité des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout membre du conseil de gérance peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre membre du conseil de gérance comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un membre du conseil de gérance peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout membre du conseil de gérance qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les membres du conseil de gérance sur un document unique ou

sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque membre du conseil de gérance, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout membre du conseil de gérance qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce membre du conseil de gérance ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des associés suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Un membre du conseil de gérance ne sera pas considéré comme ayant un conflit d'intérêt du seul fait qu'il soit un associé direct ou indirect, membre du conseil de gérance ou autre représentant, employé ou conseiller d'une entité ou d'une filiale d'une entité concluant cette transaction soumise au conseil de gérance de la Société.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui sera signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance ou par deux membres du conseil de gérance de catégorie Q et de catégorie V.

Art. 20. Rapport avec les tiers. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers dans tous les cas par les signatures conjointes d'un membre du conseil de gérance de Classe Q et d'un membre du conseil de gérance de Classe V ou par la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature a été donné par le conseil de gérance. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles un tel pouvoir en rapport avec la gestion journalière de la Société a été donné agissant seul ou conjointement conformément aux règles de cette délégation.

Art. 21. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Bénéfices.

22.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale de la Société. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

22.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé accepte cette affectation.

22.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

22.4 Sur recommandation du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté. Cette recommandation et fixation sera conforme à la politique commune d'allocation des bénéfices fixée dans le Pacte d'Associés.

Art. 23. Dividendes intérimaires - Prime démission.

23.1 Aux conditions et termes prévus par la loi et sous réserve des dispositions du Pacte d'Associés, le conseil de gérance pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

23.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable à/aux l'/associé(s) par une résolution de(s) l'/associé(s) ou du ou des membres du conseil de gérance (s), sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

Art. 24. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera le(s) pouvoir(s) et émoluments du/des liquidateur(s).

Art. 25. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et au Pacte d'Associés.»

Souscription et libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites comme suit:

QUILVEST FRANCE SAS, précitée, laquelle a intégralement libérées ses 663 parts sociales de classe Q par un versement en espèces d'EUR 8.287,50 (huit mille deux cent quatre-vingt-sept Euros et cinquante cents),

VAUBAN PARTICIPATIONS S.A., précitée laquelle a intégralement libérées ses 337 parts sociales de classe V par un versement en espèces d'EUR 4.212,5 (quatre mille deux cent douze Euros et cinquante cents) de sorte que la somme de

EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément, au moyen d'un certificat bancaire.

Frais

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.300.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

1. La société est gérée par 3 (trois) membres du conseil de gérance

2. Sont nommés membres du conseil de gérance de la société:

- Monsieur Michel ABOUCHALACHE, membre du conseil de gérance de catégorie Q, né à Beyrouth (Liban), le 31/10/1964, résidant professionnellement 243, boulevard Saint Germain, F-75007 Paris,

- Monsieur Jean-Benoît LACHAISE, membre du conseil de gérance de catégorie Q, né à Villers le 10 avril 1965, résidant professionnellement 3, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

- Monsieur Marc HOFFMANN, membre du conseil de gérance de catégorie V, né à Luxembourg (Luxembourg), le 26/05/1958, résidant professionnellement 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen-Luxembourg.

Les membres du conseil de gérance engagent valablement la Société vis-à-vis des Tiers, sous la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance de catégorie Q et d'un membre du conseil de gérance de catégorie V.

3. Les membres du conseil de gérance sont nommés pour une durée de trois ans qui se terminera lors de l'assemblée à tenir en 2016 statuant sur les comptes au 31.12.2015.

4. Le mandat des membres du conseil de gérance est gratuit.

5. La société a son siège social 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen-Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire le

Signé: S. Wlodarczak et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 juillet 2013. Relation: LAC/2013/32499. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104471/290.

(130126720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Regum Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.525.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juillet 2013 de la société Regum Holding S.à r.l. les décisions suivantes:

- Révocation du Gérant suivant à compter du 22 juillet 2013:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculé auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9098.

- Nomination du Gérant suivant à compter du 22 juillet 2013 pour une durée indéterminée:

Hai Investment Management Inc, ayant son siège social à MMG Tower, 16^{ème} étage, 53rd E. Street, 32401 Urb. Marbella, Panama City, République de Panama, et immatriculé auprès du Registre Public de Panama sous le numéro 682396.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S. A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013104512/20.

(130126318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pneu Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013104487/11.

(130126823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pneu Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4876 Lamadelaine, 76, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 39.001.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013104486/11.

(130126822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Palmatrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, 251, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 86.824.

Par la présente nous vous informons que la Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. démissionne ce jour mercredi 24 juillet 2013 de son poste de Commissaire aux comptes de la société PALMATRANS S.A., immatriculée au RC B86.824 et ce, avec effet immédiat.

Le 24 juillet 2013.

La Direction

Référence de publication: 2013104466/12.

(130127088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

A.C.D.S. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 161.592.

La gérance de la société A.C.D.S. S.A.R.L. décide avec effet au 1^{er} Juillet 2013, le transfert du siège social du 23, Boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg au 68, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Sa nouvelle adresse est désormais 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 Juillet 2013.

Référence de publication: 2013098547/11.

(130119812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A.F.S. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.937.

Les documents de clôture de l'année 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2013.
Pour AFS INVEST S.A.
Arend Consult S.à.r.l.
Signature

Référence de publication: 2013098548/13.

(130120288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.590.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66804 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098549/10.

(130119610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Able Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013098551/11.

(130120043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

AIG/Lincoln Campus-M Schatzbogen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 97.339.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098590/9.

(130120683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098552/10.

(130119944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 793.711,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098554/10.

(130119946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 793.711,12.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.952.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098555/11.

(130120100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.844.

La gérance de la société Ageo Patrimoine (Luxembourg) S.A.R.L. décide avec effet au 1^{er} juillet 2013, le transfert du siège social du 23, Boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg au 68, Avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.

Sa nouvelle adresse est désormais 68, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg.
Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098561/11.

(130119811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aircraft Consulting Ferrying Testing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 101.693.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant technique

Référence de publication: 2013098562/12.

(130119896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 108.375.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2012 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Juli 2013.

Für die Aeris Technology Investment Company S.A., SICAR
Ein Beauftragter

Référence de publication: 2013098558/14.

(130119755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Almalux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 121.751.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2013098564/11.

(130120236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Ambrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013098567/10.

(130120325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Honor Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.424.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 6 juin 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant la société commerciale, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- HONOR INVESTMENT S.A., inscrite au RCS sous le numéro B116424, dont le siège social a Luxembourg 19-21, boulevard Prince Henri, a été dénoncé en date du 10 septembre 2010;

Ledit jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Kalthoum BOUGHALMI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 27 juin 2013 au greffe de la 6^{ème} chambre du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale.

Pour extrait conforme

Maître Kalthoum BOUGHALMI

Le liquidateur

Référence de publication: 2013102355/19.

(130124565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

HRT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 459.401.400,00.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 169.949.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 7 juin 2013.

En date du 7 juin 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Carlos Tersandro Fonseca Adeodato, en tant que gérant de classe A de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Ricardo Bottas Dourado Dos Santos, company manager, né le 13 avril 1975 à Brasilia au Brésil, demeurant professionnellement au 1130 Av. Atlantica, 10th floor, 22021-000 Copacabana, Rio de Janeiro, Brésil en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Franke Milton Romeu

- Ricardo Bottas Dourado Dos Santos

Gérants de classe B:

- Hille-Paul Schut

- Vladimir Mornard

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Corinne Muller

Mandataire

Référence de publication: 2013102360/26.

(130124014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Iceland Global Water 2 Partners, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 129.024.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013102362/10.

(130124535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 21 décembre 2012

Rectificatif n°L130015031

L'Assemblée Générale accepte avec pour effet au 29 février 2012, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Melle. Catherine BORTOLOTTI, administrateur, née le 1^{er} février 1984 à Woippy (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIDER, administrateur, né le 30 Août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat d'administrateur expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013102405/18.

(130124252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Integra Consultancy Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 59.616.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg au siège social le vendredi 21 juin 2013

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 21 juin 2013:

L'Assemblée a décidé de révoquer avec effet immédiat M. KYTHREOTIS Paul de ses fonctions d'administrateur.

En remplacement de l'administrateur révoqué, l'Assemblée a décidé de nommer avec effet immédiat, Monsieur Henry MATHIEU, dirigeant de sociétés, né le 20/02/1981 à F-54000 Nancy, demeurant 17 Ter rue de Cheneau, F-57130 ANCY-SUR-MOSELLE.

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013102398/20.

(130124884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Infinity Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 169.691.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société INFINITY FINANCE SARL, R.C.S. Luxembourg n.° B 169.691 auprès de la société International Corporate Activities, Intercorp S.A., L -1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013102396/13.

(130124049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Rovi Global Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 157.159.

—
Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la maison-mère, Rovi Corporation, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105341/11.

(130127681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

QCNS Cruise Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.299.

—
Les comptes sociaux au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105331/10.

(130127383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

**Visionmark Group, Société à responsabilité limitée,
(anc. Roosevelt Development).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 169.908.

—
L'an deux mille treize,

le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société JAJ Consulting, société anonyme constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social au 10-12 boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, immatriculée auprès au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous section B et numéro 164 213

ici représentée aux fins des présentes par:

Monsieur François Garcin, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 10, boulevard Royal, L-2450 Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 16 juillet 2013,

qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussignée, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associé unique de «Roosevelt Development», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant un capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR), constituée par acte notarié dressé par le notaire soussigné, en date du 04 juillet 2012 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 août 2012, numéro 1930, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

section B sous le numéro 169 908. et ayant son siège social au 10-12, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg (la «Société»).

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

La partie comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer l'objet social actuel de la Société et par conséquent l'article DEUX (2) des statuts de la Société, afin que celui-ci ait désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. Objet. «La Société a pour objets principaux au Luxembourg et à l'étranger:

- la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- le développement, la production, la commercialisation de logiciels informatiques,
- le développement, la production, la commercialisation de bases de données,
- la fourniture et la vente de prestations de services aux utilisateurs notamment en matière de formation, de démonstration, de méthodologie, de déploiement et d'utilisation,
- l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous droits de propriété intellectuelle ou industrielle ainsi que de tout savoir-faire dans le domaine informatique.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition, le développement et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra effectuer de la recherche et du développement afin de créer, gérer, mettre en valeur, ou émettre des licences pour l'utilisation de logiciels.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La Société pourra également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la société.

La Société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.»

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier la raison sociale de la Société de «Roosevelt Development» en celle de «VISIONMARK GROUP» et par conséquent la modification afférente l'article TROIS (3) des statuts de la Société lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 3. Dénomination. «La Société prend la dénomination sociale de «VISIONMARK GROUP», société à responsabilité limitée.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GARCIN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 juillet 2013. Relation: EAC/2013/9678. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013105338/65.

(130127710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Ragnarök A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-3651 Kayl, 56, rue Joseph Müller.

R.C.S. Luxembourg B 92.275.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 4 juillet 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société ci-après, conformément à l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915:

- Ragnarök A.G., avec siège social à L-3561 Kayl, 56, rue Joseph Müller, de fait inconnue à cette adresse, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B92275,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry Schiltz, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Aziza GOMRI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Me Aziza GOMRI
Liquidateur

Référence de publication: 2013105334/18.

(130127987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Luxange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7224 Walferdange, 6, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 80.966.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013099153/10.

(130120053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Nicotra Gebhardt Holding S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.316.

La Société a été constituée suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 1039 du 26 avril 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013099223/15.

(130120354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Gutt, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 178.735.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of June,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED:

Tomson PTE Ltd, a company incorporated under the laws of Singapore, having its registered office at 111 North Bridge Road, #08-10 Peninsula Plaza, Singapore 179098, registered with the Accounting and Corporate Regulatory Authority under number 199907653N,

represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature *in variatur* by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a public company limited by shares (*société anonyme*), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gutt" (the Company). The Company is a public company limited by shares (*société anonyme*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of directors (the Board). It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. If the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. The Board is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of the deed of incorporation, to:

(i) increase the current share capital once or more up to five hundred thousand euro (EUR 500,000), by the issue of four hundred sixty-nine thousand (469,000) new shares, having the same rights as the existing shares;

(ii) limit or withdraw the shareholders' preferential subscription rights to the new shares and determine the persons who are authorised to subscribe to the new shares; and

(iii) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the share register accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.3. A register of shares shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. A share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

(i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or

(ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.5. Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1. Composition of the board of directors

(i) The Company shall be managed by the Board, which shall comprise at least three (3) members. The directors need not be shareholders.

(ii) The General Meeting shall appoint the directors and determine their number, their remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for a term of office of more than six (6) years but are eligible for re-appointment at the expiry of their term of office. The General Meeting may decide to appoint one or several class A directors and one or several class B directors.

(iii) Directors may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting.

(iv) If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative to perform its duties. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if he had exercised his functions in his own name and on his own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

(v) Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

(vi) If the office of a director becomes vacant, the other directors, acting by a simple majority, may fill the vacancy on a provisional basis until a new director is appointed by the next General Meeting.

7.2. Powers of the board of directors

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

(iii) The Board is authorised to delegate the day-to-day management, and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or more directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fee and/or any other advantage granted to those director(s) during the relevant financial year.

7.3. Procedure

(i) The Board must appoint a chairperson from among its members, and may choose a secretary who need not be a director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

(ii) The Board shall meet at the request of the chairperson or any director, at the place indicated in the notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(iii) Written notice of any Board meeting shall be given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iv) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A director may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(v) A director may grant to another director a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board Resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the directors present or represented, provided that if the General Meeting has appointed one or several class A directors and one or several class B directors, at least one (1) class A director and one (1) class B director votes in favour of the resolution. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote, except if the Board is composed of one or several class A directors and one or several class B directors. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all the directors present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

(vii) Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

(ix) A director who has an interest in a transaction carried out other than in the ordinary course of business which conflicts with the interests of the Company must advise the Board accordingly and have the statement recorded in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in the deliberations concerning that transaction. A special report on the relevant transaction shall be submitted to the shareholders at the next General Meeting, before any vote on any other resolution.

7.4. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the signature of its sole director or (ii) by the joint signatures of any class A director and any class B director, if the General Meeting has appointed different classes of directors, namely class A and class B directors.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Board.

Art. 8. Sole director.

8.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the Company may be managed by a single director until the General Meeting following the introduction of an additional shareholder; and

(ii) any reference in the Articles to the Board, the directors, some directors or any director should be read as a reference to that sole director, as appropriate.

8.2. Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its sole director must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business.

Art. 9. Liability of the directors. The directors may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders.

10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting). The General Meeting has full powers to adopt and ratify all acts and operations which are consistent with the Company's corporate object.

(ii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board or the statutory auditor(s). The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Any shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at the meeting.

(vii) Any shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

(viii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote, regardless of the proportion of share capital represented.

(ix) An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Memorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and

fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of capital represented. At both General Meetings, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

(x) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

Art. 11. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the shareholders or the General Meeting is to be read as a reference to the sole shareholder, as appropriate; and
- (iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1. The financial year begins on the first (1) of December and ends on the thirtieth (30) of November of each year.

12.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officers, directors and statutory auditors to the Company.

12.3. One month before the annual General Meeting, the Board shall provide the statutory auditors with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The statutory auditors shall then prepare a report setting out their proposals.

12.4. The annual General Meeting shall be held at the registered office or in any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

Art. 13. Auditors.

13.1. The Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires).

13.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

13.3. The General Meeting shall appoint the statutory auditors (commissaires) / external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office. The term of office of the statutory auditors may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

14.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and
- (iv) the statutory auditors (commissaires) or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Board which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

15.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

16.1. Notices and communications may be made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a director, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and end on the thirtieth of November 2014.

Subscription and Payment

Tomson PTE Ltd., represented as stated above, subscribes for thirty-one thousand (31,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them up to twenty-five per cent (25%) of their aggregate nominal value, by a contribution in cash of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750).

Proof of such payment has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed share capital, adopted the following resolutions:

1. The following person is appointed as director of the Company for a period of six (6) years:
 - Charles Meeus, Financial Manager, born on July 6, 1979 in Etterbeek, Belgium, with business address at 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. Grant Thornton Lux Audit, having its registered office at 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 43.298, is appointed as statutory auditor (commisaire) of the Company for a period of six (6) years.
3. The registered office of the Company is established at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences, the English text prevails.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six juin,

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A COMPARU:

Tomson PTE Ltd, une société régie par les lois de Singapour, dont le siège social se situe 111 North Bridge Road, #08-10 Peninsula Plaza, Singapour 179098, inscrite auprès de l'Accounting and Corporate Regulatory Authority sous le numéro 199907653N,

représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gutt" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. Le Conseil est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de l'acte constitutif, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de cinq cent mille euros (EUR 500.000), par l'émission de quatre cent soixante-neuf mille (469.000) nouvelles actions, ayant les mêmes droits que les actions existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront sous forme nominative.

6.3. Un registre des actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque actionnaire.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou

(ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres. Les administrateurs ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'un administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, à condition que, si l'Assemblée Générale a nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Un administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de son administrateur unique ou (ii) par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B, si l'Assemblée Générale a nommé différentes classes d'administrateurs, à savoir des administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Seuls les formulaires de vote reçus avant l'Assemblée Générale seront pris en compte pour le calcul du quorum de l'assemblée. Les formulaires de vote qui n'indiquent ni une intention de vote ou une abstention seront considérés comme nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès- verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) décembre et se termine le trente (30) novembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 novembre 2014.

Souscription et Libération

Tomson PTE Ltd, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à trente-et-un mille (31.000) actions sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer à hauteur de vingt-cinq pour cent (25%) de leur valeur nominale totale, par un apport en numéraire de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750).

Preuve de ce paiement a été fournie au notaire instrumentant qui reconnaît expressément que les conditions prévues à l'article 26 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions de l'actionnaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée administrateurs de la Société pour une durée de six (6) ans:
 - Charles Meeus, Directeur Financier, né le 6 juillet 1979 à Etterbeek, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
2. Grant Thornton Lux Audit, dont le siège social se situe 89A Pafbruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, est nommée commissaire de la Société pour une durée de six (6) ans.
3. Le siège social de la Société est établi au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juillet 2013. Relation: LAC/2013/31185. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013101435/584.

(130122814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

FMP Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2012.

Référence de publication: 2013101405/10.

(130123635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2013.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098605/9.

(130120402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Amask S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 135.675.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098604/9.

(130120279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.

AMP Capital Investors (European Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 140.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013098607/9.

(130120469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2013.
